

RELEVÉ DE DÉCISION DU CONSEIL DU 22 JANVIER 2018 à 13H30

Présents : Pierre-Louis FILLET, Françoise Chatelan, Gilles Chazot, Marie-Odile Baudrier, Jean-Louis Gontier

Absents : Monique Feugier, Camille Michel, Emmanuel Drogue, Pierre Hustache

1- Délibération modificative n°6 sur le budget communal

Augmentation de crédits pour le chapitre 12 : charges de personnel de 6 870 euros

Augmentation de crédits pour le chapitre 04 : atténuation de produits de 557 euros

Diminution de crédit sur le chapitre 67 : charges exceptionnelles de 7 427 euros

2 – Délibération modificative n° 1 sur le budget eau assainissement

	Diminution	Augmentation
Charges à caractère général : D 618 divers	3 118.00	
Virement à section invest : D 023		2 682.00
Emprunts D 1641		2 682 .00
Intérêts D 6611		436.00
Virement à section exploitation R 021		2 682.00

3 – Participation aux frais de secours sur piste sur l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison d'hiver 2017-2018

Le conseil municipal décide d'adopter le principe du remboursement des frais engagés par la commune à l'occasion des secours en montagne apportés à des pratiquants d'activités sportives et de loisirs. Les tarifs suivants sont fixés comme suit pour la saison 2017-2018

- Front de neige : 54 €
- Zone rapprochée : 190 €
- Zone éloignée : 325 €
- Zone exceptionnelle : 647 €
- Pour les secours en dehors des pistes balisées : coût de revient à l'heure d'un pisteur secouriste 60 euros et coût de revient de l'heure d'engins à chenille : 222 euros.

4-- Désignation d'un représentant à la commission subventions "social - culture" de la CCRV

Une commission d'avis d'attribution des subventions aux associations agissant dans le domaine social et culturel va être mise en place par la CCRV. Chaque commune doit être représentée au sein de la commission. Marie-Odile Baudrier représentera la commune.

5 – Traversée du village Il est fait un point sur les derniers travaux à réaliser en plus des travaux de la traversée du village. Ce sont la reprise des murs de soutènement de la cour de l'école et du jeu de boule et les parkings de l'école et de la salle des fêtes. Le parking de la Grange Marcon est prévu dans l'enveloppe des travaux de la traversée.

Fin du conseil à 15h